

Décision n°202202172

Vanves, le 17 février 2022

DECISION

Portant proclamation des résultats à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L822-1R.822-4 et R.822-5 ;

Vu le décret n° 2021-458 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires abrogeant l'arrêté du 18 octobre 2018 relatif à l'élection des représentants étudiants aux conseils d'administration des Crous et du Cnous ;

Vu la décision 202112201 de la Présidente du Cnous relative à l'organisation de l'élection des représentants étudiants au Conseil d'administration du Centre national des Œuvres Universitaires et Scolaires ;

Vu la décision n° 202201251 portant composition de la liste électorale pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la décision n° 202201251 portant constitution du bureau de vote à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le procès-verbal du 17 février 2022 relatifs à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ;

DECIDE

Article 1 :

Lors des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires organisées du 14 au 17 février 2022, les listes suivantes ont obtenues :

Listes	Voix / Sièges
Agir pour le réseau des œuvres, un acteur durable et accessible, vecteur d'émancipation	71 voix 40,34% 3 élus
Uni et indépendants : Étudiez, on s'occupe du CNOUS !	14 voix 7,95% 0 élus

L'Union contre la précarité étudiante !	36 voix 20,45% 2 élus
UNEF le syndicat étudiant, en bande organisée contre la précarité, pour une allocation d'autonomie et des Crous égalitaires et écologiques !	55 voix 31,25% 3 élus
Blancs	1 voix

Article 2 :

Sont élus au conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires :

Listes	Titulaires	Suppléants
1/ Agir pour le réseau des oeuvres, un acteur durable et accessible, vecteur d'émancipation	MURAT Pierre (Université Clermont-Auvergne)	MANGEOLLE Elisa (Université de Lorraine)
2/ Agir pour le réseau des oeuvres, un acteur durable et accessible, vecteur d'émancipation	RAPET Anaëlle (Université Gustave Eiffel)	DUVAL Thibault (Université Paris-Saclay)
3/ Agir pour le réseau des oeuvres, un acteur durable et accessible, vecteur d'émancipation	MISPELAERE Hippolythe (Université de Caen Normandie)	CAPPELEMAN Paola (Avignon Université)
4/ UNEF le syndicat étudiant, en bande organisée contre la précarité, pour une allocation d'autonomie et des Crous égalitaires et écologiques !	MOKHTAR Samya (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)	LIENARD Adrien (Université Sorbonne Paris Nord)
5/ UNEF le syndicat étudiant, en bande organisée contre la précarité, pour une allocation d'autonomie et des Crous égalitaires et écologiques !	GORI Jules (Université Lyon 3 Jean Moulin)	PAVAGEAU Audrey (Université de Nantes)
6/ UNEF le syndicat étudiant, en bande organisée contre la précarité, pour une allocation d'autonomie et des Crous égalitaires et écologiques !	PRIVÉ Clara (Université de Bourgogne)	SAUTRON Rudrigue (Université de La Réunion)
7/ L'Union contre la précarité étudiante !	ASKAR Hafsa (Université de Lille)	BENZAZON Rivka (Université Lumière Lyon 2)
8/ L'Union contre la précarité étudiante !	DELMAIRE-SIZES Alexandre (Université Toulouse Jean Jaurès)	VIGER Charles (Université Paris Est Créteil)

Article 3 :

La présente décision sera publiée sur le site *etudiant.gouv.fr* et affichée dans les locaux des Crous et du Crous situé au 60 boulevard du lycée 92170 Vanves.

Fait à Vanves,
Le 17 février 2022,


Dominique MARCHAND